

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE PORTNEUF**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF**  
**LE 17 SEPTEMBRE 2024**  
**Séance extraordinaire**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à 19 h 00 au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphaël Benoît	Conseiller siège # 1
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Coté	Conseillère siège # 4
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Est également présent:

M. Serge Allaire, directeur général et greffier-trésorier.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 03. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous et mentionne que la séance est enregistrée.

**LÉGISLATION**

200-17-09-24

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2- LÉGISLATION**

**2.1 Adoption de l'ordre du jour**

**3- ADMINISTRATION**

**3.1 Adjudication d'un contrat pour des travaux d'asphaltage dans la route Bédard et le chemin Frenette ainsi que des changements de ponceaux sur la rue Lesage et le rang Saint-Antoine**

**4- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADMINISTRATION**

201-17-09-24

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ASPALTAGE DANS LA ROUTE BÉDARD ET LE CHEMIN FRENETTE AINSI QUE DES CHANGEMENTS DE PONCEAUX SUR LA RUE LESAGE ET LE RANG SAINT-ANTOINE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité les entreprises ou personnes intéressées à répondre à un appel d'offres public pour des travaux d'asphaltage dans la route Bédard et le chemin Frenette ainsi que des changements de ponceaux sur la rue Lesage et le rang Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est fait le mardi 17 septembre 2024 à 11 h 05 au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçue trois (3) soumissions devant M. Steeve Arbour, chargé de projet, M. Serge Allaire, Directeur général et Mme Véronique Germain, agente de bureau et greffe;

CONSIDÉRANT QUE M. Marc Plamondon, ingénieur et chargé de projet a procédé à l'analyse de tous les documents reçus par les entreprises soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est Construction et Pavage Portneuf Inc avec un montant de 545 523.29 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par la conseillère et les conseillers présents :

- D'ACCEPTER la soumission de Construction et Pavage Portneuf Inc;
- DE PAYER la somme à même le poste budgétaire : 03-31000-001.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Discussions sur les sujets suivants : l'ensemble et la durée des travaux et le nombre de soumissionnaire.

#### 202-17-09-24 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 09.

Monsieur Archill Gladu  
Maire  
trésorier

Monsieur Serge Allaire  
Directeur général et greffier-

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.